

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 028 034** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **18 503** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	3.1	751 679,776	1 344 302,672	818 612,059
		446 906,700	767 458,997	450 969,300
		260 243,076	502 601,675	367 642,759
		44 530,000	74 242,000	0,000
AC 2	3.2	276 354,585	351 526,955	218 110,921
		94 202,389	0,000	0,000
		182 152,196	351 526,955	218 110,921
AC3		0,000	0,000	0,000
AC 4	3.3	0,000	383,945	0,000
TOTAL ACTIF		1 028 034,361	1 696 213,572	1 036 722,980
<u>PASSIF</u>				
		<u>26 133,827</u>	<u>19 544,540</u>	<u>24 276,959</u>
PA 1	3.4	7 117,604	8 494,012	3 487,491
PA 2	3.5	19 016,223	11 050,528	20 789,468
<u>ACTIF NET</u>		<u>1 001 900,534</u>	<u>1 676 669,032</u>	<u>1 012 446,021</u>
CP 1	3.6	1 010 603,847	1 668 498,444	1 005 627,386
CP 2	3.7	<u>-8 703,313</u>	<u>8 170,588</u>	<u>6 818,635</u>
		1,692	0,750	0,461
		-8 705,005	8 169,838	6 818,174
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 028 034,361	1 696 213,572	1 036 722,980

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	4 407,319	9 539,637	24 220,745	32 568,256	61 266,016
Dividendes		0,000	0,000	16 477,000	16 477,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 407,319	9 539,637	7 743,745	16 091,256	30 214,616
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591
Total des revenus des placements		5 866,862	11 669,473	24 220,745	33 385,847	62 083,607
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-2 923,486	-5 962,355	-5 127,444	-10 526,631	-19 227,511
Revenu net des placements		2 943,376	5 707,118	19 093,301	22 859,216	42 856,096
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-7 134,821	-14 268,725	-7 600,578	-14 751,444	-29 501,806
Résultat d'exploitation		-4 191,445	-8 561,607	11 492,723	8 107,772	13 354,290
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		179,326	-143,398	-4,573	62,066	-6 536,116
Sommes distribuables de la période		-4 012,119	-8 705,005	11 488,150	8 169,838	6 818,174
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-179,326	143,398	4,573	-62,066	6 536,116
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		18 470,253	-61 468,811	2 895,465	944,508	-47 197,029
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		4 262,111	4 262,111	-3 967,704	-39 606,728	-26 115,558
Frais de négociation de titres		- 38,074	- 259,572	- 227,285	- 338,820	- 1 635,848
Résultat net de la période		18 502,845	-66 027,879	10 193,199	-30 893,268	-61 594,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>18 502,845</u>	<u>-66 027,879</u>	<u>10 193,199</u>	<u>-30 893,268</u>	<u>-61 594,145</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 191,445	-8 561,607	11 492,723	8 107,772	13 354,290
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18 470,253	-61 468,811	2 895,465	944,508	-47 197,029
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 262,111	4 262,111	-3 967,704	-39 606,728	-26 115,558
d- Frais de négociation de titres	-38,074	-259,572	-227,285	-338,820	-1 635,848
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-10 904,652</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-22 669,464</u>	<u>62 848,872</u>	<u>-36 999,035</u>	<u>-102 977,440</u>	<u>-736 499,574</u>
a- Souscriptions	0,000	160 549,652	0,000	11 674,900	99 900,601
- Capital	0,000	143 700,000	0,000	10 000,000	87 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	16 237,907	0,000	1 616,770	11 953,961
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	611,745	0,000	58,130	946,640
b- Rachats	22 669,464	97 700,780	36 999,035	114 652,340	836 400,175
- Capital	21 600,000	89 900,000	32 200,000	98 800,000	730 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 224,399	7 595,174	4 772,335	15 416,977	98 077,831
- Régularisation des sommes distribuables	-154,935	205,606	26,700	435,363	7 922,344
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 533,099	-10 545,487	-37 710,488	-144 775,360	-808 998,371
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 013 433,633	1 012 446,021	1 714 379,520	1 821 444,392	1 821 444,392
b- En fin de période	1 001 900,534	1 001 900,534	1 676 669,032	1 676 669,032	1 012 446,021
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	9 712	8 958	14 826	15 392	15 392
b- En fin de période	9 496	9 496	14 504	14 504	8 958
VALEUR LIQUIDATIVE	105,507	105,507	115,600	115,600	113,021
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,40%	-12,02%	2,44%	-3,41%	-3,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2020 d'actions et droits rattachés, titres OPCVM et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>498 026,928</u>	<u>444 746,300</u>	<u>43,26%</u>
ATL	19 940	61 579,054	28 115,400	2,73%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	41 744,460	4,06%
BIAT	457	53 470,980	44 546,075	4,33%
OTH	1 800	29 160,000	18 694,800	1,82%
SAH	3 600	45 802,061	40 172,400	3,91%
SFBT	3 300	44 138,943	72 576,900	7,06%
SOTIPAPIER	6 000	41 880,000	33 504,000	3,26%
SOTUVER	9 500	46 701,466	72 485,000	7,05%
TELNET	4 700	35 749,782	34 996,200	3,40%
TPR	5 000	20 805,298	17 095,000	1,66%
UIB	1 853	48 346,164	30 880,245	3,00%
UNIMED	1 020	10 302,000	9 935,820	0,97%
<u>Droit</u>		<u>2 160,400</u>	<u>2 160,400</u>	<u>0,21%</u>
BIAT DA 1/20	440	2 160,400	2 160,400	0,21%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>44 524,400</u>	<u>44 530,000</u>	<u>4,33%</u>
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	400	44 524,400	44 530,000	4,33%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>170 000,000</u>	<u>173 138,265</u>	<u>16,84%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	36 000,000	36 125,121	3,51%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	30 000,000	30 564,559	2,97%
HL 2016-2 7.65%	600	24 000,000	24 866,833	2,42%
HL 2017-3 8%	500	30 000,000	30 823,606	3,00%
HL 2018-1 8.3%	500	30 000,000	30 185,556	2,94%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	20 000,000	20 572,590	2,00%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>87 104,811</u>	<u>8,47%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,68%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	4,79%
TOTAL		800 951,728	751 679,776	73,12%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des Actions	0,000	0,000	16 477,000	16 477,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 407,319	9 539,637	7 743,745	16 091,256	30 214,616
Revenus des obligations privées	3 169,573	7 079,251	6 521,108	13 659,414	25 310,620
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 237,746	2 460,386	1 222,637	2 431,842	4 903,996
TOTAL	4 407,319	9 539,637	24 220,745	32 568,256	61 266,016

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2020 à 276 354,585 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	94 202,389	0,000	0,000	9,16%
Disponibilités		182 152,196	351 526,955	218 110,921	17,72%
Total		276 354,585	351 526,955	218 110,921	26,88%

(1) Les placements monétaires au 30-06-2020 s'analysent comme suit :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
BTCT 02-03-2021	100	18/02/2020	92 072,553	94 202,389	9,16%
Total placement BTCT			92 072,553	94 202,389	9,16%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591
TOTAL	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>383,945</u>	<u>0,000</u>
	RS sur obligations	0,000	383,945	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 117,604</u>	<u>8 494,012</u>	<u>3 487,491</u>
	Frais de gestionnaire	1 121,872	1 902,710	1 211,802
	Frais de dépositaire	599,866	664,477	227,573
	Frais de distributeurs	5 395,866	5 926,825	2 048,116

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 016,223</u>	<u>11 050,528</u>	<u>20 789,468</u>
	Etat, retenue à la source	2 000,000	508,086	954,483
	Redevance CMF	83,334	138,638	86,079
	Charges à payer sur l'exercice encours	16 932,889	10 403,804	19 748,906

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	143 700
* Nombre de titres émis	1 437
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	89 900
* Nombre de titres rachetés	899
<u>Capital au 30/06/2020</u>	
* Montant en nominal	949 600
* Nombre de titres	9 496
* Nombre d'actionnaires	82

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2020 au 30-06-2020 s'élève à - 10 545, 487 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-06-2020 est de 9 496 contre 8 958 au 31-12-2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 005 627,386</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>143 700,000</u>	<u>143 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-89 900,000</u>	<u>-89 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-48 823,539</u>	<u>-57 526,852</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-61 468,811	-61 468,811
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 262,111	4 262,111
- Frais de négociation de titres	-259,572	-259,572
- Régularisation des sommes non distribuables	8 642,733	8 642,733
- Sommes distribuables		-8 703,313
<u>Montant fin de période au 30/06/2020</u>	<u>1 010 603,847</u>	<u>1 001 900,534</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-06-2020 s'élèvent à -8 703,313 DT contre 6 818,635 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,692	0,750	0,461
Résultat d'exploitation	-8 561,607	8 107,772	13 354,290
Régularisation du résultat d'exploitation	-143,398	62,066	-6 536,116
<u>Total</u>	<u>-8 703,313</u>	<u>8 170,588</u>	<u>6 818,635</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>2 923,486</u>	<u>5 962,355</u>	<u>5 127,444</u>	<u>10 526,631</u>	<u>19 227,511</u>
Rémunération du gestionnaire	1 121,873	2 239,583	1 902,710	3 881,943	6 956,131
Rémunération du dépositaire	180,171	372,293	322,479	664,477	1 227,159
Rémunération des distributeurs	1 621,442	3 350,479	2 902,255	5 980,211	11 044,221

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	<u>7 134,821</u>	<u>14 268,725</u>	<u>7 600,578</u>	<u>14 751,444</u>	<u>29 501,806</u>
Redevance CMF	249,306	497,695	422,828	862,664	1 545,828
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	392,153	392,153	739,023
Abonnement des charges budgétisées	6 885,515	13 771,030	6 785,597	13 496,627	27 216,955

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.12
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 885,515</u>	<u>13 771,030</u>	<u>6 785,597</u>	<u>13 496,627</u>	<u>27 216,955</u>
Taxes	64,951	129,903	86,618	172,284	347,424
Frais bancaires	27,949	55,898	30,200	60,067	121,130
Publication BO CMF	349,430	698,860	325,306	647,038	1 304,800
Honoraires CAC	1 686,036	3 372,072	1 690,705	3 362,831	6 781,400
Frais AGO et publications	1 181,644	2 363,288	1 067,459	2 123,188	4 281,566
Jetons de Présence	2 983,607	5 967,213	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	591,898	1 183,796	593,544	1 180,566	2 380,700
Autres(*)	0,000	0,000	-0,016	-0,032	-0,065

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.